

► NOS OFFRES

ASSURANCES PROMOTION

Taux de 0,7% à 1,95%
du coût de construction TTC

- Un contrat packagé complet (DO, CNR, TRC, RC)
- Une tarification rapide (sous 48h)
- Des taux très compétitifs
- Logements (immeubles et maisons individuelles)
- Résidence de tourisme, EPHAD, tertiaire et logistique
- Mise en concurrence de tous les opérateurs du Lloyd's
- Intervention en métropole, Corse et DOM-TOM

GARANTIE D'ACHÈVEMENT

Taux de 0,35% à 1,4% du CA TTC

- Avis de faisabilité sous 48h
- Offre sous 8 jours pour les dossiers complets
- Fortes capacités d'intervention (jusqu'à 15 M€ en direct)
- Accompagnement des VEFA, VIR et CPI
- Contrat de Promotion Immobilière
- Intervention en métropole, Corse et DOM-TOM

GARANTIES COMPLÉMENTAIRES

Sécurisez votre trésorerie et vos clients

- Garantie d'achèvement des VRD
- Garantie de paiement des Entreprises- GPE
- Garantie d'indemnité d'immobilisation de terrain
- Caution de paiement à terme – pour les terrains
- Garantie investisseurs
- Garantie des loyers
pour les programmes de défiscalisation

Tous types de contrats couverts

C.P.I. - Contrat Promotion Immobilière
V.I.R. - Vente d'Immeubles à Réover
V.E.F.A. - Vente en État Futur d'Achèvement

Tous types de programmes couverts

Maisons individuelles groupées
Immeuble collectif d'habitation
Logement Social
Bâtiment tertiaire, logistique
Résidence de Tourisme, EPHAD

Territorialité

Métropole - Corse - DOM/TOM

CONTRAINTES TECHNIQUES DU PROMOTEUR

Étude de sol • G0/G12

Architecte • mission conception et/ou conception + réalisation

Maître d'oeuvre • mission coordination

Bureaux d'étude divers • mission d'étude béton, thermique...

Contrôleur technique • missions variables en fonction des projets

Entreprises de réalisation • Tous corps d'état ou par lots séparés



Assurances
Promotion
Immobilière

CONTACTEZ-NOUS

49 avenue Sainte Victoire 13100 AIX-EN-PROVENCE

Téléphone : 06 59 35 63 96

contact@opticourtage.com

www.dommage-ouvrage.com

*Le monde de l'assurance
et des garanties financières
des promoteurs immobiliers*

LES RISQUES COUVERTS PAR NOS PROGRAMMES D'ASSURANCES

Un accompagnement à toutes les phases de vos projets



Garanties obligatoires

Dommage Ouvrage (D.O.)

Dégradation sur chantier
Fissure importantes des murs
Effondrement de toiture
Infiltration d'eau par une façade
Défaut d'isolation thermique des murs

CNR - Constructeur Non Réalisateur

Insuffisance des assurances RCD des intervenants

Garanties complémentaires

Garantie Tous Risques Chantiers (T.R.C.)

Effondrement d'un mur en cours de construction
Dégradations faites sur le chantier
Frais de déménagement et de relogement
Pertes de loyers

Dommages immatériels
résultant d'un dommage garanti

Garantie Biennale :
Bon fonctionnement des équipements

Problème sur volets roulants moins de 2 ans après livraison
Problème radiateurs, faux plafonds

Garantie des dommages sur les existants

Problème d'effondrement d'une construction sur un garage indépendant

Garanties professionnelles

Responsabilité civile exploitation

Chute accidentelle d'un ouvrier sur le chantier

NOTRE HISTORIQUE

ASSURANCES PROMOTION IMMOBILIÈRE est une marque de la société **OPTICOURTAGE**, société de courtage en assurances spécialisée dans l'accompagnement des sociétés et groupes de promotion immobilière. Nous accompagnons, avec nos partenaires, au travers d'un programme d'assurance et de partenariats forts et pérennes **un grand nombre d'opérateurs nationaux et locaux de la promotion immobilière.**

Nos partenaires sont reconnus pour leur excellente gestion des souscriptions ainsi que des sinistres.

NOTRE FONCTIONNEMENT, NOS ENGAGEMENTS

- ▶ Un **avis de faisabilité sous 48h** pour les GFA et les DO
- ▶ Une offre **sous 8 jours** (pour les dossiers complets)
- ▶ Des tarifications **stables et compétitives**
- ▶ Une gestion très réactive des **attestations d'assurance** (DO et garantie de livraison)
- ▶ Un **accompagnement technique**
- ▶ Des **contre-garanties minimum** pour les créateurs (CS des dirigeants, pas de deposit)

NOS ASSUREURS ET CAUTIONNEURS PARTENAIRES

Tous nos partenaires cautionneurs et assureurs sont **agréés** et présentent **d'excellentes solvabilités financières.**

Nous travaillons régulièrement avec **8 cautionneurs** (5 français et 3 étrangers) et **7 assureurs** (3 français et 4 étrangers).

Tous ces partenaires offrent :

- fiabilité dans le temps et stabilité des taux
- des tarifications compétitives
- une très bonne santé financière

L'assureur indemnise les sinistres relevant de la DO sous 10 jours suivant réception de la déclaration pour les sinistres inférieurs à 1800 euros et sous 60 jours après réception de la déclaration si une expertise est nécessaire et mandatée par ce dernier. L'absence de souscription de la DO est passible d'une peine de 75 000 € et/ou de 6 mois d'emprisonnement (art L 243-3 du Code des assurances).